

<b>D 24-100</b>	L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit décembre à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes sous la présidence de son Maire, Monsieur Olivier COLIN.
<b>VENTE D'UNE PARCELLE CADASTRÉE SECTION AO N° 96 CHEMIN DE TROUSSEAUVILLE</b>	<u>Présents :</u> Olivier COLIN, Maire, Laurent LAEMLÉ, Annie, DUBOS, Olivier HOMOLLE, Dominique FROT, Adjoints au Maire, Alain BERTAUD, Alain GOSSELIN, Catherine POULAIN, Élisabeth LEGRAND, Christian MASSON, Patrick BARBA, Sylvia FLEURY, Nathalie MAHIER, Joanna de KERGORLAY, Céline VOISIN, Didier FRAGASSI, Antoine ARIF et Patrick BLOSSE, conseillers municipaux. <u>Absent excusé :</u> Fabien DUPONT : pouvoir donné à Olivier COLIN  Annie DUBOS est désignée en qualité de secrétaire de séance et Nathalie VASSALIÈRE, en qualité de secrétaire auxiliaire.
Votants : 19 Pour : 19 voix Contre : 0 voix Abstention : 0 voix	

Elisabeth LEGRAND présente aux membres de l'assemblée délibérante le projet de cession d'un terrain, cadastré section AO n° 96, sis Chemin de Trousseauville à HOULGATE, d'une superficie de 95 m<sup>2</sup> au profit de Monsieur ROLAND Stéphane domicilié 20 sente de l'Orme Brulée à HERBLAY-SUR-SEINE (95).

L'acquéreur a bien été informé que ladite parcelle est actuellement un emplacement réservé au PLU de HOULGATE, et que celui-ci est amené à disparaître dans le cadre de la révision en cours.

Une servitude de passage sera actée afin de permettre aux services municipaux d'accéder à la propriété communale située à l'arrière et assurer son entretien, d'intervenir sur le réseau d'eau pluviale passant dans le terrain.

Le prix de vente a été fixé à 3 000 €, les frais de notaire étant à la charge de l'acquéreur.

Elisabeth LEGRAND informe de l'avis favorable, à l'unanimité, des membres de la commission « urbanisme » en date du 11 décembre 2024.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité,

- d'approuver la cession à Monsieur ROLAND Stéphane de la parcelle cadastrée AO n° 96 sis chemin de Trousseauville à HOULGATE d'une superficie totale de 95 m<sup>2</sup> pour un montant de 3 000 € ;
- que les frais d'acte seront à la charge exclusive de l'acquéreur ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents à ce dossier.



Accusé de réception en préfecture  
014-211403381-20241218-DPA-100-DE  
Date de transmission : 19/12/2024  
Date de réception préfecture : 19/12/2024  
Maire.